



À : TAP de CAMBI

De : Directeur Clinique

Date : 30 juin 2022

Révisé le : 22 janvier 2022

Objet : Liste des effets personnels lors d'un transport ambulancier

Bonjour,

Afin de maintenir l'autonomie des patients en milieu hospitalier et de faciliter leur réadaptation, nous vous rappelons l'importance d'amener leurs effets personnels lors du transport. En voici la liste :

- Carte d'assurance maladie;
- Carte d'hôpital;
- Médicaments ou liste de médicaments;
- Coordonnées d'un répondant significatif;
- Niveau de soins si connu et disponible;
- Vêtements adaptés pour la saison en vue du retour à domicile;
- Souliers de marche;
- Lunettes;
- Prothèses dentaires;
- Appareils auditifs;
- Aide à la marche telle que canne, marchette, orthèse et prothèse.

Voici un principe important à retenir : un patient qui n'a pas d'effet personnel ne peut être libéré facilement. Il occupe une civière et occasionne des débordements.

Merci de votre habituelle collaboration

Cédric Chouinard,
Directeur clinique et directeur adjoint des opérations